

L'IRREDUCTIBLE...



Zoulika Merzoug
Secrétaire Générale FO

STOPPÉ GRACE À FO !

Dans les premiers documents de mise à jour du règlement intérieur, le temps de pause de 15 minutes à partir de la huitième heures de travail consécutif avait disparu !

Grâce à notre intervention les choses restent identiques à partir de 6 heures de travail consécutif 30 minutes de pause et 15 minutes à partir de la 8^{ème} heures...

FO VEILLE AU GRAIN !

Plusieurs réunions ont lieu dans le cadre du dialogue social (règlement intérieur, évaluation, régime indemnitaire...)

Suite à notre intervention le temps de travail pour l'année 2016 a été revu, au lieu de travailler 1540 heures cette année nous devons en travailler seulement 1533 !!

Une journée de travail en moins pour 2016 !

ÉDITO...

LETTRE OUVERTE À M. LE MAIRE / FO DIT NON A LA REMISE EN CAUSE DES ACQUIS !

Monsieur le Maire,

Lors d'une des dernières réunions sur le « Dialogue Social » nous avons été informés par la Direction des Ressources Humaines du projet de la Municipalité d'augmenter le temps de travail des agents de la ville, sans contrepartie !

Il serait prévu de passer le temps de travail hebdomadaire de 35 à 36 heures par semaine !!

Il ne s'agit plus, comme le déclarait un ancien Président de la République, actuellement candidat à la magistrature suprême de travailler plus pour gagner plus ! NON, le credo de la municipalité semble être TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS !!

Ce n'est pas la seule mesure envisagée, non content d'augmenter le temps de travail hebdomadaire, il nous serait proposé aussi :

- La suppression des jours de mariage, pour les oncles, tantes, cousins, cousines, neveux et nièces de l'agent
- La réduction des congés autorisés qui passerait de 2 à 1 seule journée, pour le mariage des pères, mères, tuteurs, tutrices, et petits enfants de l'agent.

Pire, même le temps du deuil, est devenu une variable d'ajustement ! On nous propose :

- La suppression des jours de congés pour le décès des oncles, tantes, cousins, cousines, neveux et nièces de l'agent

**FO DIT
NON !**



- La réduction des congés autorisés qui passerait de 5 à 2 jours, pour le décès d'un beau-père, d'une belle-mère, d'une bru ou d'un gendre.

INTERDICTION AUSSI de tomber malade, le sort s'acharnera sur l'agent malheureux qui sera atteint d'une infection quelconque. Il subira aussi une baisse de son régime indemnitaire (primes) !!!

Dans notre prose, nous écrivons à plusieurs reprises le terme « propose ». En effet, aujourd'hui, vous avez la possibilité de tout arrêter !!! Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas penser que vous souhaitez nous imposer toutes ces mesures antisociales !

POUR FO le « dialogue social » veut dire quelque chose...

FO N'ACCEPTERA PAS que cela devienne les « réunions de régression sociale » !!!

FORCE OUVRIÈRE REFUSE que les acquis sociaux des agents communaux, dévoués à leur ville d'Aulnay sous Bois, soient balayés d'un revers de main.

FORCE OUVRIÈRE DÉCLARE être le porte-voix des agents de la ville qui refusent le déclassement et la régression sociale.

Monsieur le Maire, c'est à vous que revient la décision finale, nous comptons sur votre intervention pour stopper cette « casse » des acquis sociaux des agents de notre ville...

Cordialement.

Aulnay le 27 septembre 2016

ATSEM

Encore une victoire pour Force Ouvrière.

La mobilisation des ATSEM a payé !!

Depuis maintenant plusieurs années nous étions en négociation avec la Municipalité pour la création d'une charte.

Cette charte est enfin validée et reprend l'essentiel des revendications du personnel.

La mobilisation du personnel et le travail effectué par nos deux responsables de la section ATSEM a été un atout essentiel dans l'élaboration de ce texte.

Force Ouvrière restera vigilant, concernant la bonne application de cette charte et se tient à la disposition du personnel en cas de litige avec la Direction de l'éducation ou du personnel enseignant.

Néanmoins tout n'est pas « rose » !!!

Le 19 septembre dernier plus de 40 ATSEM étaient en grève suite à l'appel national (rythmes scolaires)...

SIGNEZ
LA PÉTITION
EN LIGNE

Une pétition nationale est en ligne pour obtenir un taux d'encadrement obligatoire pour chaque classe :

<https://www.change.org/p/ministre-de-la-fonction-publique-atsem-et-taux-d-encadrement-obligatoire-pour-chaque-classe-maternelle-ernelle>

CARTON ROUGE...

DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE !



Une plainte a été déposée contre la Directrice du service Petite Enfance pour discrimination.

En effet, un agent de service des crèches a été convoqué fin août pour lui signifier les conditions de sa reprise de service, seulement 2 jours avant la date effective de sa reprise de travail.

Nous précisons que cette mère de famille a signalé les difficultés qu'elle allait rencontrer pour la garde de ses enfants, il lui a été répondu : « Oui bah ça c'est votre vie, c'est vos enfants ! »

Durant cet entretien un incident a eu lieu. Des propos discriminants auraient été prononcés, à l'encontre de cette employée de confession Musulmane. Propos réitérés alors qu'elle sortait des locaux.

Non contente de modifier les horaires de travail des agents, sans concertation, à la veille des vacances, sans prévenir dans des délais décents, cette directrice se permet de proférer des propos blessants et discriminants.

Ce n'est pas la première fois que Madame ANSEUR parle de façon autoritaire et blessante à ses subordonnées. Certains parents, usagers des crèches, auraient aussi été victimes de l'agressivité de ce cadre .

Nous même avons été témoins lors de réunions de propos acerbes et désobligeants proférés à l'encontre d'agents des crèches.

C'est pour cela que FORCE OUVRIERE brandi le carton rouge à l'encontre de Madame ANSEUR Directrice du service de la Petite Enfance !

FORCE OUVRIERE demande à tous les agents qui auraient été victimes de tels agissements de nous contacter.

SERVICE MÉDIATION...

Un agent du service médiation a été accusé injustement par sa direction d'absence injustifiée et n'a pas été payé pendant un mois... **1 mois sans salaire !!!**

La Direction du service ne se serait aperçue et inquiétée de cette « soi-disant absence » qu'au bout d'un mois ???

Malgré le témoignage de plusieurs de ses collègues et riverains de son secteur de travail, affirmant sa présence sur son lieu de travail, la Mairie a persisté en ne lui payant pas son mois de salaire ? **INCOMPRÉHENSIBLE !**



Cela s'ajoute à toutes les pressions et brimades que subit ce service depuis plusieurs mois !

Le Tribunal Administratif a été saisi et a décidé : « ... Le remboursement de son salaire injustement retenu et paiement d'une compensation de 800 euros pour le préjudice subit... »

Force Ouvrière se félicite du jugement rendu par le Tribunal Administratif.

Un deuxième jugement est attendu sur le fond de cette affaire...

A suivre...

Pour réagir à ces articles :
fo.aulnay@gmail.com

RESTAURATION !

À TRAVAIL ÉGAL
SALAIRS
ET STATUTS ÉGAUX
TITULARISATION
sans condition des précaires

Courrier à l'autorité
le 19 septembre
2016.

Bonjour,

Le 12 mai 2016, nous étions reçus par la direction générale et la direction de la cuisine centrale.
Nous avions interrogé Madame Jancourt DGA, sur les conséquences de la fin du bail.

Il nous avait été répondu que nous aurions des précisions au mois de septembre 2016.

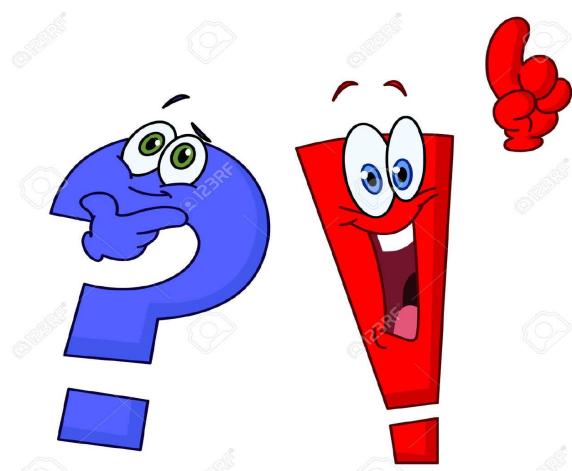
Le 14 septembre 2016, tous les personnels des offices ont été réunis par la direction du service ainsi que la direction générale. Plusieurs questions ont été posées concernant l'avenir de la centrale, aucune réponse claire n'a été apportée !

FO demande à être reçu dans les plus brefs délais concernant :

- les réponses qui devaient nous être apportées sur l'avenir de la cuisine centrale.
- la titularisation des agents contractuels (pétition envoyée en mairie au mois de juillet 2016).

Dans l'attente d'une date de rendez-vous rapide, recevez nos salutations...

QUESTION DE DROIT !



Je suis adjoint technique de 2ème classe et je me pose la question suivante :

"... à partir de quand je pourrai passer 1ère classe ?..."

FO RÉPOND :

1er Cas :

AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL

Il faut avoir atteint le 4ème échelon et compter 3 ans de services effectifs dans le 1er grade du cadre d'emplois et avoir réussi l'examen professionnel

2ème Cas :

SANS EXAMEN PROFESSIONNEL

Il faut avoir atteint le 7ème échelon du 1er grade du cadre d'emplois et compter au moins 10 ans de services effectifs dans le 1er grade du cadre d'emplois.

ATTENTION !

La possibilité d'avancement sans examen est conditionnée : 1 agent ayant réussi l'examen professionnel permet d'en nommer 2 sans examen.

DANGER - PROMOTION - AVANCEMENT - GRADE - DANGER !!!

ATTENTION ! ATTENTION !!

Depuis plusieurs années tous les agents quelque soit leur métier et leur catégorie, ont une formation obligatoire de plusieurs jours à effectuer.

Cette formation est obligatoire pour pouvoir évoluer dans sa carrière !!!

Cette année, le centre de gestion de Pantin a recalé 10 dossiers d'agents pouvant prétendre à la promotion interne comme agent de maîtrise !

Motif : les agents n'ont pas fait la formation obligatoire !!!

Aujourd'hui, des solutions sont en cours d'être trouvées pour la quasi-totalité des agents...

Chaque agent doit demander où il en est au niveau de ses formations et effectuer sans tarder la formation obligatoire si il veut pouvoir prétendre un déroulement de carrière normal.

IMPORTANT ! IMPORTANT !

Au moment de l'évaluation vous devez noter vos souhaits si vous voulez avoir une chance de passer au grade supérieur

Exemple : « Je souhaite passer au grade supérieur »

ENSUITE VOUS DEMANDER À VOTRE HIERARCHIE UNE RÉPONSE ÉCRITE SUR VOTRE ÉVALUATION...

Pour réagir à ces articles :
fo.aulnay@gmail.com



CRÈCHES

Devant le manque d'écoute des agents de du service des crèches par la municipalité, nous avons dû passer la vitesse supérieure en manifestant devant l'Hôtel de Ville avec les personnels grévistes.

Suite à ce mouvement de contestation un protocole de fin de conflit a été obtenu :

- Le recrutement de 6 agents volant
- Le recrutement d'une coordinatrice
- L'organisation de jurys pour le recrutement de directrices et directrices adjointes pour les postes vacants
- Un plan pluriannuel de travaux sur les structures
- Un traitement prioritaire des demandes de formation pour le service Petite Enfance et en particulier pour les formations réglementaires.
- La création de quatre groupes de travail sur l'organisation et l'organigramme du service Petite enfance.

C'est un début, nous continuons de porter l'ensemble des revendications du personnel...

FO ne lâche RIEN !!!



EMPLOIS PRÉCAIRES FO INTERPELLE !

Lettre à l'autorité le 17 juin 2016 :

« ... Bonjour, par dérogation au principe du recrutement par concours, la loi N° 2012-347 du 12 mars 2012 permettait aux agents contractuels, remplissant l'ensemble des conditions requises, d'accéder aux cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux (nomination stagiaire) et ce, pendant une période de 4 ans, soit jusqu'au 13 mars 2016.

L'entrée en vigueur de la loi N° 2016-483 du 20 avril 2016 a notamment pour effet de prolonger ce dispositif de titularisation suite à sélection professionnelle pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 13 mars 2018, et de modifier les conditions d'éligibilité.

La mise en œuvre de cette mesure nécessite la parution préalable d'un décret d'application (qui sera soumis au CSFPT le 22 juin prochain).

A ce jour, seul le recensement des agents éligibles est à effectuer.

FO demande que la collectivité ouvre ce dispositif au bénéfice des agents et que le recensement des éligibles soit effectué... »

POLICE MUNICIPALE !

Depuis les attentats de Charlie Hebdo et du magasin « Hyper Casher » la menace terroriste n'a jamais été aussi présente.

L'état qui a détruit des milliers d'emplois dans la Police Nationale, la Gendarmerie et l'Armée n'a plus les moyens d'assurer la sécurité de nos concitoyens.

Aujourd'hui la menace concerne nos établissements scolaires... nos enfants !

Réponse du ministère de l'intérieur : « Tout au long de l'année, une attention particulière sera portée aux abords des établissements. La surveillance dynamique à proximité des écoles, collèges lycées et universités sera renforcée par des patrouilles mobiles, en lien avec les Polices Municipales. »

Pour notre syndicat, il s'agit de sécurité au rabais ! En effet, dans beaucoup de communes de France disposant d'une police municipale, souvent non armée, les Policiers Municipaux seront seuls, postés devant les établissements scolaires. Parfois même, des ASVP effectueront ces missions.

Certains Maires refusent toujours de donner les moyens de défenses élémentaires à leurs Policiers Municipaux !

Pourtant la Police Municipale d'Aulnay sous Bois armée depuis plus de 20 ans, est un exemple de professionnalisme.

Combien d'accident ? Combien d'incident ? Aucun !

Il en va de même pour la quasi totalité des Polices Municipales armées de France.

Mais, même quand le Policier Municipal est armé réglementairement d'un revolver 38 spécial six coups, que peut-il faire face à des individus motivés par un instinct de mort, armés de fusils d'assauts Kalachnikov ?

Force Ouvrière n'a toujours pas reçu de réponse du Ministère de l'intérieur concernant les légitimes revendications des Policiers Municipaux :

- Même armement que nos homologues de la Police Nationale ou de la Gendarmerie, en dotation obligatoire et immédiate, 24 heures sur 24.
- Modification de l'article 12-4-1 du Code Pénal sur la légitime défense en y incluant la Police Municipale.
- L'accès aux fichiers
- Le contrôle d'identité

Ces mesures sont primordiales pour pouvoir assurer la sécurité de nos concitoyens. Comment un policier Municipal peut-il assurer votre sécurité, celle de vos enfants, s'il ne peut assurer sa propre sécurité ?

Concernant le volet social, nous continuons et ne cesserons de demander :

- l'intégration de l'ISF dans le traitement de base afin de cotiser sur l'ensemble de nos revenus et de partir en retraite avec une pension décente.
- Une nouvelle définition des catégories A/B/C reconnaissant véritablement notre travail et ses risques.

Nous demandons aussi la création d'un véritable statut et cadre d'emploi des ASVP et une définition stricte de leurs missions afin d'éviter toute dérive et mise en danger de ces agents

Pierre NEAU : « ... J'appelle tous les Policiers Municipaux à rejoindre le syndicat FO... »

